

Commission Paritaire de l'IEP de Paris**RELEVÉ DE DÉCISIONS
DE LA SEANCE DU
3 MARS 2014**

La Commission paritaire de l'IEP de Paris, réunie le lundi 3 mars à 18 heures en salle Goguel :

- a élu, par 11 voix pour, 2 bulletins blancs et 1 bulletin nul, Daniel Mugerin président enseignant de la Commission paritaire ;
- a élu, par 9 voix pour et 3 bulletins blancs, Anaïs de Saint-Martin présidente étudiante de la Commission paritaire ;
- a élu, à l'unanimité, Grégoire Etrillard membre enseignant de la Commission de la vie étudiante (CVE) ;
- a élu, par 6 voix et 2 abstentions, Augustin Harb membre étudiant de la Commission de la vie étudiante (CVE) ;
- a approuvé, à l'unanimité, la liste des groupes de travail suivants :
 - Certification (IELTS)
 - Enseignements de langues
 - Vie associative à Sciences Po
 - Maquettes pédagogiques de Master
 - Accueil et suivi des étudiants internationaux
 - Infrastructures d'accueil (Bibliothèque-Système informatique)
- a décidé, par 10 voix pour et 4 contre, de fixer un quorum à la moitié des membres pour la CVE ;
- a décidé, à l'unanimité, qu'en cas d'impossibilité pour un élu de la CVE de siéger à une réunion de la Commissions de la vie étudiante, il peut être remplacé par son suppléant ;
- a décidé, par 10 voix pour et 4 contre, que le mandat d'élu à la CVE s'achève lors de la première Commission paritaire faisant suite aux élections de représentants étudiants et/ou enseignants en Commission Paritaire ;

- a décidé, par 13 voix pour et 1 contre, que si la CVE doit examiner moins de quatre dossiers à l'occasion d'une réunion prévue dans son calendrier et uniquement en cas d'accord unanime des membres de la CVE, elle peut se tenir de manière dématérialisée ;
- a décidé, à l'unanimité, que les associations déposant un dossier en CVE peuvent y être auditionnées, sur demande d'une majorité de 3 élus sur 4 en CVE ;
- a décidé, à l'unanimité, que les associations soient informées de la date à laquelle leur demande de financement est examinée en CVE, avant la tenue de ladite Commission.
- a autorisé, à l'unanimité des présents, le Bureau des élèves à consulter l'ensemble des étudiants pour le renouvellement de son Conseil d'administration ;
- a approuvé, par 13 voix pour et 1 abstention, le relevé de décisions de la CVE du 17 février 2014 ;
- a adopté, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 2 décembre 2013 sous réserve de modifications ultérieures.